

COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2021

PRESENTS : M. RODRIGUES, Mme FRAPPIER, M. REIZ, Mme FLORES, M. CUBELES, M. CAYUELA, Mme FORCADA, M. ROSELLO, Mme WEBER, M. VIVES, Mme CASSAN, M. BONIN, Mme LACROIX, Mme TOPAKIAN, M. SAINT-MARTIN, M. JOFFRE, M. PARE, Mme VERGNE, M. ROBERT, Mme BASTY, Mme FUGAIRON, M. TEULIERES, M. PECHAMAT, Mme ROTH, M. MARCHAUD, M. FUSTER

PROCURATIONS : Mme CHOUJAA à M. CUBELES ; Mme PEREZ à Mme FRAPPIER ; M. MOUREREAU à M. PECHAMAT

ABSENTS : Néant

Secrétaire : Mme BASTY

1. PERSONNEL

• **Institution de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) pour un adjoint au chef de poste**

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité (29 voix) décide d'instituer l'Indemnité d'Administration et de Technicité au profit de l'adjoint au Chef de service de Police Municipale (Catégorie C) et approuve le coefficient de 5,5. Les attributions de l'Indemnité d'Administration et de Technicité feront l'objet d'un arrêté individuel. Il précise que les crédits seront inscrits au budget primitif.

• **Réactualisation de la délibération du 30 juin 2003 sur le régime indemnitaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) décide de modifier l'enveloppe de l'indemnité d'encadrement et de direction uniquement pour les fonctions de Directeur Général des Services pour un montant maximal de 25 000 euros annuels il ajoute que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

2. FINANCES

• **Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'extension du centre de loisirs**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute Garonne pour l'extension du centre de loisirs avec l'installation de bâtiments modulaires et de l'autoriser à signer tous actes afférents à ce dossier.

• **Demande de subvention auprès du Conseil Départemental : aide aux dépenses de fonctionnement du RASED (Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficulté)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (29 voix) sollicite du Conseil Départemental de la Haute Garonne une subvention au taux maximum pour le financement du RASED.